

REUNION DU 24 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LUTTON, LE BRETON, SALGADO, FICHOT, TICEHURST, LECHAT, DELAHAYE, DURELLE, Mmes DULAURENT, MARCHAND, M. BRINON, Mmes BOUDE, DECLEMY.

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

A été élue secrétaire : Mme DECLEMY

2017.14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2016, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

Excédent de fonctionnement	108 405.56 €
Excédent d'investissement	243 258.51 €
Excédent 2016	351 664.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 établi par Madame le Comptable Public.

2017.15 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2016.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	450 675.70 €
Recettes	481 768.03 €
Excédent antérieur reporté (2015)	77 313.23 €
Excédent de fonctionnement 2016	108 405.56 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	338 182.97 €
Recettes	274 129.86 €
Excédent antérieur reporté (2015)	307 311.62 €
Excédent d'investissement 2016	243 258.51 €
Résultat global cumulé (excédent 2016)	351 664.07 €

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

2017.16 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal prend connaissance des bases d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2017.

Les taux actuels sont les suivants ; le produit fiscal total correspondant est de **198 259,00 €** :

. Taxe d'habitation	12,74 %
. Taxe foncière (bâti)	14,77 %
. Taxe foncière (non bâti)	48,43 %

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

2017.17 : VOTE DES DIVERSES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant des subventions qui sera versé à chaque association ou établissement, selon la liste établie ci-dessous, sous réserve de la présentation de leurs comptes.

Le montant total des participations budgété est de **3 835 €**. (liste annexée au BP 2017)

. Fraternelle de Bonnée	305.00 €
. Amicale des Retraités de Bonnée	385.00 €
. Anciens Combattants (ACPG CATM)	385.00 €
. Soins Infirmiers à Domicile	155.00 €
. MFR	120.00 €
. PEP 45	30.00 €
. SHOL	50.00 €
. Papillons Blancs Montargis	50.00 €
. Prévention Routière	35.00 €
. Les Amis de Brazzaville	50.00 €
. Donneurs de Sang Bénévoles de Sully	50.00 €

. Sully Espoir (Téléthon de Sully)	300.00 €
. La Saint Hubert	300.00 €
. Le Souvenir Français	50.00 €
. Union Commerciale du Val d'Or	500.00 €
. Voyages Scolaires Collège Les Bordes (Verst aux familles)	00.00 €
. UNSS Collège des Bordes	70.00 €
. Autres	1 000.00 €

2017.18 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 (**108 405.56 €**) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2017	:	108 405.56 €
Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2017	:	00.00 €

2017.19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **495 655.56 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **475 958.51 €**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 10 février 2017, un schéma d'étude pour le budget d'investissement 2017 a été proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2017.

2017.20 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2016, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

Excédent de fonctionnement	35 406.08 €
Excédent d'investissement	17 382.24 €
 Excédent 2016	 52 788.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 établi par Madame le Comptable Public.

2017.21 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET EAU

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2016.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	82 575.06 €
Recettes	58 360.45 €
Excédent antérieur reporté (2015)	59 620.69 €
Excédent de fonctionnement 2016	35 406.08 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	314.61 €
Recettes	6 287.92 €
Excédent antérieur reporté (2015)	11 408.93 €
Excédent d'investissement 2016	17 382.24 €
Résultat global cumulé (excédent 2016)	52 788.32 €

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

2017.22 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 (**35 406.08 €**) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2017	:	35 406.08 €
Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2017	:	00.00 €

2017.23 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

87 820.68 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

29 717.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif eau 2017, établi sans augmentation du tarif de l'eau.

2017.24 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2016, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

Excédent de fonctionnement	32 036.44 €
Excédent d'investissement	51 859.13 €
Excédent 2016	83 895.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 établi par Madame le Comptable Public.

2017.25 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2016.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	57 453.51 €
Recettes	62 495.17 €
Excédent antérieur reporté (2015)	26 994.78 €
Excédent de fonctionnement 2016	32 036.44 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	893.61 €
Recettes	23 147.91 €
Excédent antérieur reporté (2015)	29 604.83 €
Excédent d'investissement 2016	51 859.13 €

Résultat global cumulé (excédent 2016) 83 895.57 €

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

2017.26 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 (32 036.44 €) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2017	:	32 036.44 €
Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2017	:	00.00 €

2017.27 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	91 030.05 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	71 865.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2016, établi sans augmentation du tarif de l'assainissement collectif.

2017.28 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les missions, relevant des Services Administratif et Technique, s'exercent dans des domaines variés tels que indiqués ci-dessous et dans un cadre réglementaire de plus en plus complexe et en évolution permanente.

. Pour le Service Administratif : l'état civil, les élections, les recensements, les services au public, ...

. Pour le Service Technique : la voirie, les divers réseaux, les bâtiments, les espaces verts, ...

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs modifié en dernier lieu par délibération n° 2015.57 du 11 décembre 2015,

Considérant le besoin en personnel qualifié aux Services Administratif et Technique,

La création des emplois suivants est proposée :

. un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, permanent à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires, au Service Administratif,

. un emploi d'Agent de Maîtrise Principal, permanent à temps complet à raison de 35 h 00 hebdomadaires, au Service Technique,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit, à compter du 1^{er} avril 2017.

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

- DEMANDE la suppression :

. du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe (17 h 30),

. du poste d'Agent de Maîtrise (35 h 00),

après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

<u>SITUATION ACTUELLE</u>	<u>SITUATION FUTURE</u>
<u>Agent à temps complet (35h)</u> - 1 Attaché Territorial - 1 Agent de Maîtrise Territorial - 1 Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	<u>Agent à temps complet (35h)</u> - 1 Attaché Territorial - 1 Agent de Maîtrise Territorial Principal - 1 Adjoint Technique Territorial
<u>Agent à temps non complet (+28 h)</u> - 1 Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (17 h 30)	<u>Agent à temps non complet (+ 28 h)</u> - 1 Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} Classe (17 h 30)
<u>Agent à temps non complet (- 28 h)</u> - 1 Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe (17 h 30) (poste vacant ne donnant pas lieu à recrutement) - 1 Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe (11 h 00)	<u>Agent à temps non complet (- 28 h)</u> - 1 Adjoint Administratif Territorial (17 h 30) (poste vacant ne donnant pas lieu à recrutement) - 1 Adjoint Technique Territorial (11 h 00)

AFFAIRES DIVERSES

. La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 05 mai 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.